

Nombre de conseillers : 15
 . en exercice : 15
 . présents : 14
 . votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : MOULLEC Xavier

Secrétaire : BRENEOL Carine

5- Nouvelle tarification du Gîte de Groupe de Mahalon.

Monsieur le Maire évoque qu'à la suite du passage de la Commission de sécurité au Gîte de Mahalon début juillet, le gîte n'est plus en mesure d'accepter les groupes qui y séjournent moins de 4 nuitées.

L'année 2027 sera une année test pour le gîte, il est donc nécessaire avec ces nouvelles modalités d'accueil de proposer de nouveaux tarifs.

Sans grand investissement pour le gîte, Monsieur le Maire préconise une légère augmentation des tarifs pour cette année 2027, et la création d'un tarif week-end 5 jours/ 4 nuits ainsi qu'un tarif week-end férié 5 jours/ 4 nuits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2027 suivants :

Gestion libre

- Gestion libre par nuitée en semaine (par personne) : 23,00 €
- Gestion libre groupe avec agrément : 15,00 €
- Forfait 1 semaine grandes vacances scolaires : 3900,00 €
- Forfait 1 semaine grandes vacances scolaires groupe avec agrément J&S : 3200,00 €
- Forfait 1 semaine petites vacances scolaires : 3200,00 €
- Forfait 1 semaine petites vacances scolaires groupe avec agrément J&S : 2900,00 €
- Forfait week-end 5 jours/ 4 nuits : 2000,00 €

- Forfait spécial week-end férié 5 jours/ 4 nuits : 2900,00 €

Autres

- Heure de ménage supplémentaire : 30,00 €
- Forfait ménage de la totalité des locaux : 350,00 €
- Location de draps : 5,00 €
- Jeton de machine à laver : 5,00 €
- Caution : 1000,00 €

Fait et délibéré à Mahalon, le 17 septembre 2026.

A Mahalon, le 18 septembre 2026

Raymond BETROM
Le Maire

